

Annexe 2

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

QUALIFICATION AUX FONCTIONS DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES ET/OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS

CAMPAGNE 2022

1/ DATES À RETENIR

Période d'inscription via l'application GALAXIE :

du mardi 7 septembre 2021 au mardi 9 novembre 2021 (16 h)



Période de dépôt des pièces obligatoires via GALAXIE et de transmission des pièces complémentaires :

du mardi 7 septembre 2021 au mercredi 15 décembre 2021 (16 h)



2/ PIÈCES À FOURNIR

Pour les pièces obligatoires :

- Un justificatif de diplôme, titre, qualification ou activité professionnelle (+ traduction si langue étrangère);
- Une copie du rapport de soutenance comportant la liste des membres du jury et la signature du président du jury (si production d'un diplôme (+ traduction si langue étrangère) ;
- Un curriculum vitae présentant les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et d'autres responsabilités collectives (mentionnant notamment le cursus, le parcours professionnel et la liste des publications) ;
- Au moins un exemplaire de travaux, ouvrages et articles (dans la limite de 3 exemplaires pour la qualification aux fonctions de maître de conférences et de 5 pour la qualification aux fonctions de professeur). Attention : ne sont pas admis les liens hypertextes, résumés et pages de couverture.

Pour les pièces complémentaires :

Vous devez vous reporter au tableau des pièces complémentaires consultable à l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm

3/ AIDES ET INFORMATIONS

Critères et recommandations des sections : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>

Informations et check-lists des pièces justificatives :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm

Application GALAXIE : <https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/index.jsp>

Contacts ministère : dgrh-a2.cnu@education.gouv.fr (sections hors CNU santé)

dgrh-a2.sante@education.gouv.fr (sections CNU santé)

Pensez à consulter les messages qui vous seront adressés à l'adresse mel que vous aurez renseignée et n'hésitez pas à utiliser les contacts dgrha2 mentionnés ci-dessus.